







Mesures applicables concernant le PORT DU MASQUE DE PROCÉDURE

- > Le port du masque de procédure est obligatoire dans les milieux de soins
- > Le port du masque de procédure est facultatif dans les milieux hors soins
 - » Le port du masque de procédure demeure fortement recommandé en tout le temps, principalement lors de situation de proximité



LES CONSIGNES POUR LE PORT DU MASQUE N95 RESTENT LES MÊMES.

Consultez l'aide-mémoire disponible dans l'extranet : [Vie au travail](#) > [Santé et sécurité - Bien-être au travail](#) > [Santé et sécurité au travail](#) > [Programme de protection respiratoire](#)

MILIEU DE TRAVAIL	EXEMPLES DE MILIEU	PORT DU MASQUE
Espaces de travail dans les milieux de SOINS	<ul style="list-style-type: none"> > Hôpitaux > Soins de courte durée, cliniques médicales > GMF, CLSC > Centres de dépistage, cliniques externes, cliniques COVID-19 > Milieux de réadaptation (IRGLM, CRLB, IRD) > Soins à domicile > Milieux de soins de longue durée (CHSLD, RPA et les autres ressources d'hébergement de ce type) > RAC en réadaptation physique avec clientèle vulnérable recevant des soins 	<p>Obligatoire</p> 
	<ul style="list-style-type: none"> > Postes de travail administratifs qui ne sont pas en contact avec les usagers avec respect de distanciation 	<p>Facultatif au poste de travail sans déplacement</p> 
Espaces de travail HORS milieux de SOINS	<ul style="list-style-type: none"> > RI/RTF/RAC/Plateau de travail > Centres de réadaptation jeunesse et foyers de groupe > DPSMD hors hospitalier > Intervention psychosociale (ex: intervenant jeunesse à domicile ou intervenant DI-TSA en RI) 	<p>Facultatif</p> 
AIRES COMMUNES (Corridors, ascenseurs, cafétérias, salle de repos.)	Milieux avec soins	<p>Obligatoire</p> 
	Hors milieux sans soins	<p>Facultatif</p> 
SALLES DE RENCONTRE / FORMATION (50% de la capacité)	Tous les milieux	<p>Obligatoire</p> 

Vous n'avez pas trouvé de réponses à vos questions?

L'équipe de prévention, santé et sécurité au travail est disponible pour vous répondre : preventionsst.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca